RAPPORT ANNUEL OUPSY · 2025

État mondial de la population Yoshi

Synthèse de suivi fictive sur les usages, les habitats et les conditions de vie rapportées au cours de l’exercice 2025.

PUBLICATION DE FICTION
Document satirique. Les chiffres, observations et conclusions présentés dans cette publication sont inventés et ne décrivent aucune population réelle.

Ce rapport annuel propose une lecture structurée des principales pressions imaginées dans l’univers OUPSY. Il distingue les observations de terrain fictives, les interprétations éditoriales et les recommandations formulées par l’organisation.

Repères de publication

Référence	Édition	Périmètre	Statut
RA-2025-01	2026	Univers fictif Yoshi	Publication satirique

Indicateurs clés

Indicateur fictif	Valeur	Lecture de l’Observatoire
Yoshi déclarant ne pas avoir été consulté avant un usage comme monture	97 %	Le consentement reste l’indicateur prioritaire.
Œufs recensés dans le périmètre fictif	14 827	Un volume élevé, sans conclusion biologique.
Signalements liés aux déplacements imposés	1 204	Principal motif de saisine de l’Observatoire.

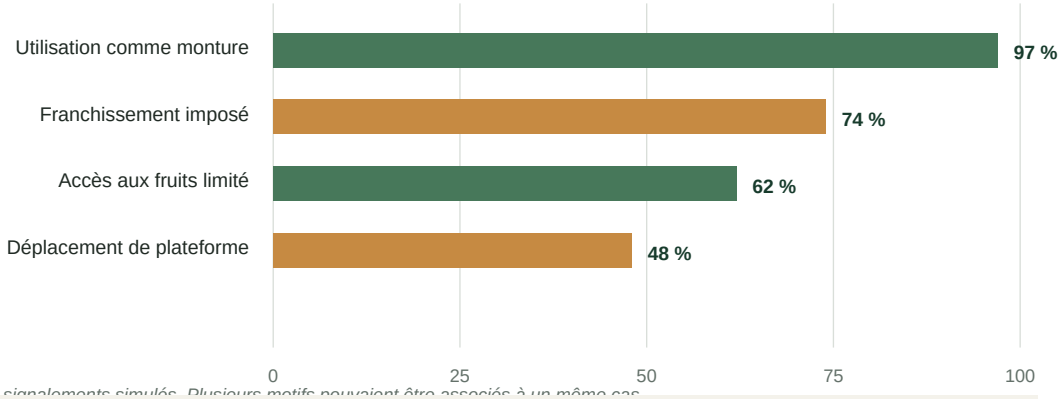
Les données sont présentées selon des conventions éditoriales inspirées des publications institutionnelles. Elles ne sont ni mesurées, ni représentatives, ni utilisables pour guider une décision réelle.

1. Synthèse exécutive

L’année 2025 fictive confirme une tendance que l’Observatoire juge préoccupante : les Yoshi sont fréquemment intégrés aux déplacements, aux franchissements et aux solutions improvisées, sans que leur accord soit documenté. Les situations relevées dans ce rapport vont du transport sur courte distance au recours comme moyen de franchissement lorsque l’infrastructure humaine se révèle incomplète.

Les résultats doivent être lus comme des repères narratifs. Les effectifs, taux et séries temporelles ont été construits pour le projet satirique et ne proviennent pas d’une collecte de données. Leur apparence statistique ne leur confère donc aucune validité scientifique.

Motifs fictifs de signalement recensés en 2025



Base éditoriale fictive : 1 204 signalements simulés. Plusieurs motifs pouvaient être associés à un même cas.

Le consentement présumé constitue le principal angle mort de la documentation. La capacité d’un individu à avancer, sauter ou tirer la langue ne saurait remplacer une demande explicite. L’Observatoire recommande d’inscrire cette distinction dans chaque protocole de déplacement.

Lecture institutionnelle

Les chiffres synthétiques suggèrent une concentration des saisines autour des usages visibles et immédiats. Les atteintes plus diffuses — fatigue, séparation du groupe ou réduction de l’espace de repos — apparaissent moins souvent dans les dossiers, notamment parce qu’elles sont rarement consignées dans les formulaires existants. L’absence d’une case ne constitue pas une preuve d’absence du problème.

2. Usages, consentement et signalements

Les fiches transmises à l’Observatoire décrivent des usages variés : transport d’une personne, franchissement d’une zone inaccessible, transport d’objet et participation non planifiée à un itinéraire. Les dossiers ne précisent pas toujours si le Yoshi avait reçu une information compréhensible, pouvait refuser ou disposait d’une solution de remplacement.

Type de situation	Part simulée	Observation éditoriale
Accord non documenté	97 %	La procédure ne distingue pas absence de réponse et accord.
Refus sans alternative	74 %	Le trajet est parfois conçu autour du seul itinéraire disponible.
Fin de parcours sans retour	31 %	Le dossier se clôt plus vite que le déplacement.
Signalement après incident	22 %	La documentation intervient souvent après le fait.

Une procédure de consentement praticable

Un dispositif de consentement utile doit être préalable, compréhensible, renouvelable et révocable. Il doit également prévoir une option de refus sans pénalité et une solution de déplacement qui ne repose pas sur la disponibilité d’un Yoshi. La signature d’un formulaire ne suffit pas si le formulaire ne peut pas être lu, si le trajet est déjà engagé ou si le refus fait perdre l’accès aux fruits.

Le rapport recommande de conserver une trace simple : objectif du déplacement, durée prévue, accord exprimé, possibilité de retrait et itinéraire de retour. La trace ne doit pas transformer chaque promenade en dossier de 48 pages, sauf demande expresse du comité administratif.

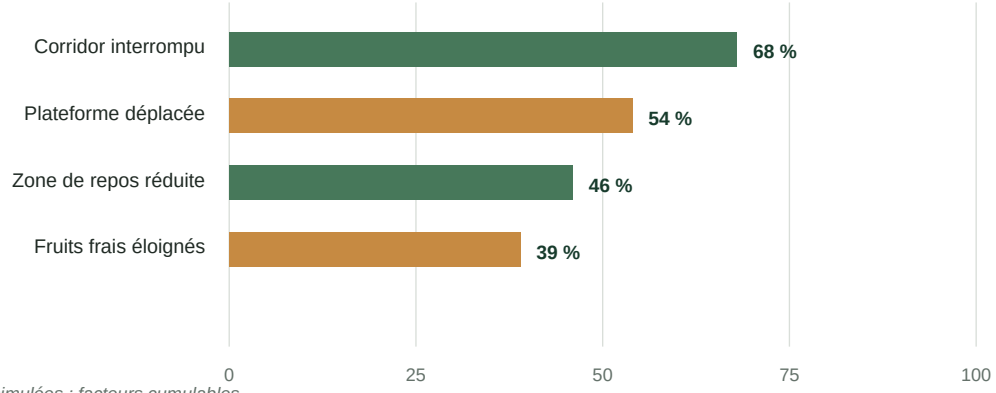
Qualité des dossiers

Les données simulées mettent en évidence une différence entre le nombre de situations rapportées et le nombre de situations décrites de manière complète. Pour l’exercice fictif, 61 % des formulaires comportent un contexte, 43 % une indication de durée et 18 % une preuve d’alternative proposée. Ce dernier taux est inférieur au seuil éditorial recommandé par l’Observatoire, fixé à « davantage que rarement ».

3. Habitat, mobilité et accès aux ressources

La continuité des habitats conditionne la possibilité de se déplacer sans recours à un transport imposé. Dans le scénario étudié, les zones de repos sont fragmentées par des plateformes mobiles, des voies sans signalétique et des changements d'itinéraire annoncés à la dernière minute.

Part des dossiers citant un facteur de pression



Base fictive : 320 fiches d'habitat simulées ; facteurs cumulables.

Pression	Conséquence observée dans le scénario	Mesure de suivi
Fragmentation	Détours et traversées non prévues	Cartographier les passages continus.
Mobilité des plateformes	Repères devenus obsolètes	Notifier les déplacements à l'avance.
Rareté des zones de repos	Pauses écourtées	Préserver des zones calmes accessibles.
Ressources éloignées	Temps de recherche accru	Garantir l'accès à une alimentation adaptée.

La mobilité des infrastructures complique le suivi : une carte établie le matin peut déjà décrire un autre paysage à la tombée du jour. L'Observatoire recommande un journal des changements et une signalétique stable. Les raccourcis ne peuvent pas être considérés comme une politique d'aménagement lorsqu'ils commencent par demander à un animal de servir de pont.

Prise en compte des situations

Les indicateurs agrégés ne décrivent pas les différences entre individus, catégories de Yoshi ou contextes. Les fiches futures devraient permettre d'indiquer la durée de déplacement, le niveau de bruit, la présence d'un accompagnement et l'existence d'une zone de retrait. Cette granularité doit rester proportionnée : demander à chaque Yoshi de remplir un questionnaire sur le consentement avant chaque questionnaire sur le consentement serait contre-productif.

4. Méthodologie, limites et priorités

Le présent document repose sur un jeu de données entièrement inventé par l'équipe éditoriale du projet. Aucun entretien, recensement, protocole expérimental ou observation réelle n'a été conduit. Les unités, dénominateurs, périodes et pourcentages sont des éléments narratifs créés pour illustrer la forme d'un rapport annuel.

Les valeurs sont volontairement présentées avec des bases apparentes afin de rendre visible une limite importante : la précision typographique ne garantit pas la précision empirique. Les pourcentages sont arrondis, les catégories ne sont pas nécessairement exclusives et aucun intervalle de confiance ne peut être calculé à partir de données fictives.

Priorité proposée	Action éditoriale	Indicateur de suivi fictif
1. Consentement	Créer une procédure de refus et de retrait.	Part des dossiers avec accord documenté.
2. Alternatives	Prévoir un itinéraire sans recours au Yoshi.	Part des déplacements avec alternative.
3. Habitat	Maintenir des corridors et zones de repos.	Nombre de ruptures signalées.
4. Transparence	Publier définitions et limites des indicateurs.	Fiches accompagnées d'une note méthodologique.

L'Observatoire préconise une amélioration des procédures avant toute hausse de la collecte. Un indicateur de plus ne résout pas un problème si personne ne sait à quoi il correspond, si sa base n'est pas définie ou si le Yoshi concerné ne peut pas demander sa correction.

Conclusion. La dignité ne se mesure pas au nombre de cases cochées. Elle peut toutefois être mieux protégée lorsque les choix, les itinéraires et les limites de l'observation sont rendus explicites. La recommandation centrale de l'édition 2025 est donc simple : demander avant, permettre de refuser et prévoir une autre route.

Annexe éditoriale : toute ressemblance avec une publication officielle résulte d'un choix de mise en page. Cette publication ne constitue ni une étude scientifique, ni un avis juridique, ni un appel à financer une pastèque.